

Activités de maintenance pouvant générer un travail de proximité – v2

COVID-19

01/04/2020

Pour la réalisation de la maintenance des infrastructures nécessaire au maintien d'une offre de transport adaptée, les équipes terrain sont amenées à réaliser certaines **activités opérationnelles susceptibles de générer de la proximité entre les agents.**

Depuis le début de la crise COVID19 :

- L'organisation du travail a été adaptée pour concentrer les activités opérationnelles sur la « maintenance essentielle », c'est-à-dire le correctif, le préventif de sécurité et la maintenance préventive, nécessaires au maintien d'une offre de transport dans la durée.
- Des modes opératoires ont pu être mis en place pour éviter la proximité.
- La consigne de distanciation est constamment rappelée pour la réalisation des activités.
- En concertation complète avec les autorités, l'utilisation de masques FFP2 a été mise en place le 25 mars pour une liste ciblée d'activité afin de mieux sécuriser les interventions générant de la proximité et que les agents puissent se concentrer sur leur geste métier.
- De façon à répondre au pic de la pandémie, la médecine du travail préconise de renforcer la prévention et d'appliquer des principes de précaution. **En particulier, elle recommande de favoriser une distance de 2m pour les contacts prolongés.**
- En tenant compte des nouvelles recommandations de la médecine du travail, la liste est complétée le 1^{er} avril

Unité	Activités pour lesquelles le port de masque FFP2 peut être mis en œuvre lorsque les conditions d'exécution en montrent la nécessité
CT	Intervention corrective et préventif non reportable (ex : remplacement de moteurs sur atteinte d'un pas) impliquant du port de charge, installation, réglage d'équipements de signalisation à la voie
	Prises de mesures en armoire de signalisation (correctif et préventif)
	Intervention corrective sur les systèmes nécessitant 2 personnes en proximité (ex : changement de Racks serveur ou d'alimentation nécessitant 2 personnes)
	Atelier VAS
ESO	Changement (correctif et préventif non reportable) de pièce avec manutention sur PEP, armoire électrique, PEF... Sécurisation de trappes d'accès au réseau
	Berce de dénoyage et groupe électrogène mobile
TDE	Intervention urgente sur équipements traction métro et RER et caténaire : retour courant, manchons chambre de tirage, armoires traction, chute caténaire
	Intervention urgente haute tension : claquage câbles, PHT...
	Essais GE, correctif BT, correctif 2^{ème} niveau, correctif éclairage, correctif cellule HT, visite de ligne caténaire avec lorry...
	Incident exceptionnel
VOIE	Intervention d'urgence sur pièces très localisées de la voie : démontage/montage sur joint, éclissages, isolateur ...

Attribution des masques FFP2 pour les activités ci-dessus

Les masques FFP2 sont attribués par les managers. Les modalités seront précisées par chaque unité en cohérence avec les différentes organisations du travail.

Dans le contexte de pénurie nationale de masques :

- l'encadrement veille à la **distribution responsable** de masques aux agents,
- les agents veillent à **l'utilisation responsable** des masques, en fonction des configurations rencontrées lors des interventions sur le terrain.

Le respect de ces consignes permettra à la fois de renforcer la prévention des salariés et de contribuer à la solidarité nationale.

Modalités d'utilisation des masques FFP2

Une fiche pratique prévention est diffusée à toutes les équipes.

Utilisation des masques FFP3

Certaines activités en milieu poussiéreux nécessitent l'utilisation de masques FFP3.

Tout activité non essentielle a été reportée ; certaines interventions restent toutefois à réaliser avec des masques FFP3.

Exemples : correctif léger sur ventilateurs de désenfumage, correctif léger sur onduleurs nécessitant du démontage/décarrossage, préventif sur ventilateurs ciblés attenants à des VT à l'arrêt, opération de type bourrage léger...

Lorsque l'utilisation du masque FFP3 est rendue nécessaire en milieu poussiéreux pour une activité qui ne peut être reportée, celui-ci constitue une barrière efficace contre le COVID-19, au même titre que le FFP2.

Dans tous les cas les autres gestes barrières restent à respecter.